

# Cahier des charges pour l'organisation d'un concours

## Association Française d'Equitation de Travail

### Version 2025

Tout postulant à l'organisation d'un concours devra être adhérent et s'engager à respecter le cahier des charges dont le descriptif suit.

En cas de non-respect de celui-ci, l'AFET se réserve le droit d'annuler le concours et de ne pas le renouveler l'année suivante.

#### **1/ Fourniture du bétail**

C'est à l'organisateur que revient la charge de fournir le bétail. Dans un souci de qualité optimale le choix devra être validé par le conseil d'administration de l'AFET. La location des bêtes est à la charge de l'AFET et sera réglée au tarif préalablement négocié par les deux parties.

Si le choix de l'organisateur ne convenait pas, l'AFET se chargerait de fournir le bétail de son fournisseur habituel.

Besoin pour le ranch sorting :

- 66 veaux jusqu'à 280 équipes soit 6 lots

Besoin pour le team penning :

- 60 veaux jusqu'à 50 équipes
- 90 veaux au-delà + 5 veaux de rechange

A ce volume sera ajouté 10% de bêtes qui ne seront utilisées (et payées) qu'en cas de problème avec les bêtes du concours.

Les barrières de ville sont strictement interdites.

En fonction du volume de bêtes et des disciplines pratiquées, 8 enclos seront nécessaires et obligatoires ainsi qu'un couloir de circulation et une contention pour étiqueter et soigner le bétail.

Les portes des enclos devront être facilement manœuvrables et disposer d'une fermeture solide et sécurisée (bonne corde, etc.)

Chaque enclos devra disposer d'un abreuvoir d'une capacité de 100 litres minimum.

En cas de pluie les enclos devront être paillé afin d'offrir un meilleur confort au bétail. (Paille payée par l'AFET)

En cas de forte chaleur les bêtes devront être arrosées régulièrement.

La hauteur des enclos sera de 1m50 au minimum, les matériaux utilisés devront être résistants, les bêtes ne devront pas pouvoir passer la tête ou les pattes.

Du foin, en quantité suffisante, devra être prévu pour le bétail (payé par l'AFET)

#### **Contention**

Elle devra être facile d'accès pour les animaux et sécurisée. Le couloir devra pouvoir contenir au moins 3 animaux.

**Couloir de circulation** Il devra permettre de faire entrer et sortir les veaux de la carrière ainsi que de les emmener à la contention. D'une hauteur de 1m50 au minimum, il devra être très solide.

#### **Colliers**

Les colliers sont fournis par l'AFET. Les organisateurs ont la charge de leur mise en place, de leur dépose ainsi que de leur nettoyage après la compétition.

# Cahier des charges pour l'organisation d'un concours

## Association Française d'Equitation de Travail

### Version 2025

#### 2/ Carrières

Dans la mesure du possible, les installations (carrière et enclos) seront situées dans une zone clôturée, afin d'assurer la sécurité des vaches et des chevaux.

L'accès du camion remorque de bétail devra être prévu et sera suffisamment vaste en largeur et hauteur pour pouvoir effectuer les manœuvres de déchargement et de chargement du bétail.

Le sol devra être plat et praticable (matériau : sable ou terre meuble).

L'accent devra être mis sur la sécurité des cavaliers, des chevaux et du bétail qui participent à l'épreuve. L'AFET se réserve le droit de procéder à toute mesure jugée nécessaire avant ou pendant le concours afin de préserver cette sécurité.

#### **Pour le ranch sorting :**

L'organisateur doit être en mesure de fournir un nombre suffisant de barrières afin de réaliser 2 x 2 ronds d'un diamètre compris entre 15,3m et 18,3m.

L'installation et la manipulation des barrières est à la charge de l'organisateur.

Chaque ensemble comprendra :

- 1 ouverture entre les ronds d'une largeur comprise entre 3 et 5 m (défini par avance par le juge ou son représentant). Des protections en mousse seront installées sur chaque côté de cette ouverture.
- 1 porte d'accès cavalier.
- 1 porte d'accès bétail du côté des parcs de stockage.
- 1 alimentation électrique située idéalement en face du départ des concurrents permettant le branchement d'un panneau d'affichage.

#### **Pour le Team penning et assimilé :**

Dimensions de la carrière :

Souhaitées : 30m x 60m

Minimales : 25m x 50m

Maximales : 40m x 80m

La hauteur minimale de l'enceinte sera de 1m50. A minima les 2 angles devront être coupés côté bétail.

Le petit côté bétail sera opaque (bâche, filet brise-vent, bois, etc.).

Les matériaux devront pouvoir résister à une grosse pression du troupeau.

L'entrée du troupeau ainsi que la zone de tri devra être située de côté des parcs de stockage, la porte d'une largeur de 3m minimum devra être facile d'utilisation et comporter un verrouillage très solide.

Le sol devra être plat et praticable (matériau : sable ou terre meuble)

Des drapeaux seront également prévus de part et d'autre de la carrière afin de matérialiser la ligne de temps. Etude à déterminer avec le juge.

Un abreuvoir pour les chevaux sera mis à disposition à proximité de la carrière de concours.

*Le pen.*

# Cahier des charges pour l'organisation d'un concours

## Association Française d'Equitation de Travail

### Version 2025

Dimensions : 5m x 8m, retour de 2m50, ouverture de 2m50, aile de 5m

Les barrières devront être en métal d'une hauteur de 1m50 et solidement fixées entre elles, l'espacement des barreaux du bas de 21 cm maximum (les veaux ne devront pas pouvoir passer la tête)

L'entrée du Pen sera située à 25% du fond de la carrière ; pour le team penning, un couloir de 5m sera aménagé par rapport au grand côté de la carrière. Le fond du Pen sera disposé en forme de V et opacifié.

### **3/ Juges, secrétaires**

*Espace de jugement.*

Il devra être surélevé, de manière que les juges aient une excellente vision de l'ensemble de la carrière.

Il sera suffisamment vaste pour accueillir 3 personnes assises (à doubler si deux carrières de ranch sorting).

Il sera équipé d'une alimentation électrique, d'une table et chaises ainsi que du matériel audio.

Si le concours est effectué en extérieur, l'emplacement des juges devra être organisé de telle façon que les éléments météo ne puissent pas perturber le bon fonctionnement de la compétition.

*Espace Office.*

Un local « office » fermant à clé devra être prévu. Il sera équipé d'une grande table de 4 chaises, et d'une prise électrique.

*Repas/boissons.*

Les repas et les boissons seront pris en charge par l'accueillant.

### **4/ Accueil cavalier**

Il sera prévu :

- Une zone pouvant accueillir 40 boxes.
- Une zone de camping et paddocks.
- Des sanitaires (WC + douche) pour les cavaliers.
- Des point(s) d'eau : abreuvoir et douche pour les chevaux.
- Une aire de détente pour les chevaux (warm-up).
- Une zone parking pouvant accueillir 70 véhicules avec vans.
- De la paille pour les boxes (Payé par l'AFET).
- Si possible : du foin à vendre pour les cavaliers.

Une liste des hébergements possibles (hôtels, campings; gîtes, etc..) sera envoyée à l'AFET au moins un mois avant la date de la manifestation pour information aux concurrents.

### **5/ Boxes**

Dans un souci d'économies et de qualité de prestation l'organisateur est chargé de la fourniture des boxes. Il devra trouver un prestataire non loin du lieu du concours. La prise en charge financière elle, reste à la charge de l'AFET.

# **Cahier des charges pour l'organisation d'un concours**

## ***Association Française d'Equitation de Travail***

### **Version 2025**

#### **6/ Sonorisation**

Il sera prévu une sonorisation de la (des) carrières avec lecteur CD et 2 micros (HF conseillés). L'AFET fournira une sonorisation lui appartenant pour la deuxième carrière de ranch sorting.

#### **7/ Stands**

Les commerçants qui en font la demande auprès de l'organisateur se verront attribuer un emplacement leur permettant de pratiquer leur négoce. (Est entendu par « emplacement » un espace suffisant pour mettre en valeur la marchandise proposée à la clientèle), l'AFET se réservant le droit de refuser une candidature.

Pour les partenaires officiels de l'AFET un emplacement VIP sera réservé gracieusement.

#### **8/ Accueil public**

Dans les cas où l'ensemble de la manifestation reposera sur le concours AFET, l'entrée pour le public devra être gratuite.

Dans tous les autres cas avec entrée payante, l'accès des compétiteurs et de leurs accompagnants devra être gratuit.

La zone public devra être dissociée de la zone cavalier afin d'éviter les accidents.

#### **9/ Personnel**

L'accueillant devra fournir :

1 personne pour faire entrer et sortir les cavaliers (doorman). A doubler si deux carrières de ranch sorting.

Du personnel suffisant, chargé des soins aux animaux (foin, eau), des entrées/sorties de bétail et de la pose/dépose des colliers.

Le personnel nécessaire au déchargement et au rechargement du bétail.

#### **10/ Restauration**

Une restauration de jour devra être prévue. L'accueillant peut, s'il le désire, organiser les buvettes, restauration etc., il devra les gérer lui-même. Il en sera le seul bénéficiaire.

Il est souhaité l'organisation d'une soirée conviviale le samedi soir, dans un local pouvant, si le besoin est, être chauffé. Les tarifs pratiqués devront rester abordable.

#### **11/ Sécurité, assurances, déclarations**

**Pendant toute la durée des concours, les chiens sous la responsabilité de leurs propriétaires, doivent être tenus en laisse et hors de la proche périphérie des ronds de tri.**

Le site qui accueille devra prévenir les autorités ainsi que les services d'urgence de la manifestation.

La personne qui accueille devra être assurée en responsabilité civile pour ses installations.

Les coordonnées d'un vétérinaire et d'un maréchal ferrant devront être disponibles auprès du juge.

# Cahier des charges pour l'organisation d'un concours

## *Association Française d'Equitation de Travail*

### Version 2025

#### **12/ Compensation.**

A l'issue de la manifestation, L'AFET reversera 3€ par équipes participantes au concours à l'accueillant

#### **13/ Réserve**

En cas d'annulation de la part de l'AFET du concours (intempéries, problème sanitaire du bétail, etc.), aucun dédommagement ne pourra être réclamé par l'accueillant.

L'AFET se réserve le droit de procéder à toute modification, ponctuelle ou générale de ce cahier des charges, même en cours d'année, en accord avec les accueillants, afin de favoriser le bon déroulement du concours.

L'AFET se tient à la disposition des organisateurs pour toute demande, adresse et contact....

L'accueillant  
(Faire précéder la signature de :  
Lu et approuvé, bon pour accord)

l'AFET  
(faire précéder la signature de :  
lu et approuvé, bon pour accord)